



Dépôt d'une offre de reprise globale de MG-Valdunes

- Un projet industriel ambitieux assurant la pérennité des activités historiques
- Un retournement fondé sur la transition énergétique des sites
- Une confirmation du rôle d'Europlasma dans la décarbonation et sa contribution à la souveraineté industrielle
- Une offre conditionnée notamment à la matérialisation des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales

Europlasma, spécialiste du traitement des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, indique avoir déposé une offre de reprise globale en plan de cession du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux de trains, en redressement judiciaire depuis le 20 novembre 2023.

L'offre de reprise comprend :

- La reprise des fonds de commerce exploités par MG-Valdunes sur ses deux sites de Leffrinckoucke (Dunkerque) et de Trith-Saint-Léger (Valenciennes) ainsi que les actifs y afférents ;
- La préservation de près de 60% des femmes et des hommes employés par Valdunes ;
- Un projet industriel ambitieux qui assure la pérennité de la filière ferroviaire française.

A ce jour, il demeure des conditions qui devront être levées dans la perspective d'une reprise avérée, en premier lieu la désignation d'Europlasma par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole en qualité de repreneur unique de MG-Valdunes. La levée de ces conditions fondera la réussite et la pérennité du projet industriel.

Relance industrielle, compétitivité et souveraineté

Europlasma propose une reprise globale en plan de cession de MG-Valdunes, dans une logique de reprise unique des deux sites de Dunkerque et Valenciennes, avec pour objectif de maintenir l'ensemble des étapes industrielles nécessaires à la préservation de la filière française de production de roues de train.

À court terme, l'objectif est de consolider l'activité historique dans des conditions économiques équilibrées.

A moyen terme, Europlasma projette d'installer sur les sites des équipements de production d'énergies renouvelables, tels qu'une chaudière fonctionnant au CSR (Combustibles Solides de Récupération) et de convertir les équipements fonctionnant au gaz en moyens de productions alimentés en électricité donc décarbonés.

A terme, le recours au CSR permet de conférer un avantage concurrentiel majeur aux futures roues produites dans la mesure où la composante énergétique est convertie en un centre de profit. La composante CO₂ de leurs fournisseurs est par ailleurs grandissante dans les appels d'offres des donneurs d'ordre publics et para publics acteurs de la mobilité verte, soucieux par nature de leur empreinte carbone.

MG Valdunes en quelques chiffres

Au cours des dernières années, les principaux agrégats financiers de MG-Valdunes sont les suivants :

MG-Valdunes (en K€)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Chiffre d'affaires	75.284	61.842	68.461
Résultat net	(18.861)	(15.277)	(13.826)
Capitaux propres	64.570	49.257	35.432

Conditions suspensives à la réalisation de l'opération

La réalisation de cette reprise est soumise à la levée de conditions suspensives usuelles dont les principales sont mentionnées ci-après :

- Désignation d'Europolasma par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole en tant que repreneur unique de MG-Valdunes ;
- Absence de changement défavorable substantiel de l'activité conduite par MG-Valdunes jusqu'à l'audience du Tribunal de commerce de Lille-Métropole appelée à statuer sur l'arrêté du plan de cession ;
- Confirmation qu'aucun des actifs sur lesquels repose les activités de MG-Valdunes au sein des sites de Dunkerque et de Valenciennes n'ont été détruits, endommagés, cédés ou aliénés à des tiers antérieurement à la date de la reprise, et ce afin de permettre à Europolasma d'en avoir la pleine et entière libre jouissance ;
- Finalisation des engagements clients en termes de volumes d'acquisition de roues dans le cadre d'achats responsables ;
- Matérialisation des engagements financiers des pouvoirs publics, en particulier l'État et les collectivités locales.

Europolasma informera le marché dès que possible de toute évolution significative de cette opération et précisera, le cas échéant, l'ensemble des caractéristiques et modalités.

Avertissement

Le présent communiqué peut contenir des informations et déclarations prospectives relatives à Europolasma et à ses activités. Europolasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site www.europolasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europolasma.com). Le marché Euronext Growth sur lequel les actions Europolasma sont admises à la négociation est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014, enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europolasma ou que Europolasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europolasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europolasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr